

Programme de Doctorat Dérogation pour les Doctorants ayant plus de 10 semestres d'études

Rappel : L'inscription prévue au doctorat ne peut dépasser 10 semestres sauf dérogation accordée par le Vice-doyen, qui en informe le Rectorat.

Coordonnées de l'étudiant/e		(écrire lisiblement s.v.p.)
N° d'immatriculation :	Inscrit(e) au Doctorat depuis le :	
NOM :	Prénom :	
Direction de thèse :	Délai présentation thèse actuel :	
Nombre de semestres supplémentaires demandés :		
Motifs de la demande : <i>(Veuillez avoir l'amabilité d'exposer ci-dessous les motifs ou joindre un courrier, avec toutes les pièces pertinentes)</i>		
Date :		Signature étudiant :
Préavis de la direction de thèse : <i>(Veuillez avoir l'amabilité d'exposer les motifs quant à un préavis favorable ou défavorable)</i>		
Date :		Signature Directeur :
Décision du Vice-doyen :		
☐ Dérogation accordée ☐ Dérogation refusée : (cf. lettre annexée)		Nombre de semestre accordés : Signature Vice-doyen : <i>(conformément à la délégation du 21.09.2022)</i>
Date :		
A compléter par le Secrétariat des étudiants : Nouveau délai présentation thèse		

Merci d'inscrire sur les lignes prévues à cet effet votre nom, prénom et votre adresse, pour réexpédition :

.....

.....

.....

.....

.....

**Formulaire à transmettre au Secrétariat des étudiants de Droit (bureau 3093)
Uni-Mail, 3^{ème} étage**